

DÉLIBÉRATION N° 4

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 4 NOVEMBRE 2011**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration valide la réservation d'un logement auprès de la RIVP, rue du Dahomey à Paris 11ème.

Fait à Montreuil, le 4 novembre 2011

Le président,



Jérôme FOURNEL